

Octobre 7/19 - Mot du Maire

Bonsoir à tous et bienvenue à cette séance du Conseil. Good evening to all and welcome to this sitting of your Counsel.

Malheureusement une nouvelle vague de vandalisme souffle sur notre territoire. Des pancartes pour régir la circulation sont devenues illisibles, étant couvertes de peinture noire. Bins of every colour are broken and put in ditches, as will as signs of candidates to the upcoming federal election are also vandalized. Nous vous demandons votre coopération afin de contacter la Sûreté du Québec. Si vous êtes témoins de tels événements et également d'en aviser l'Hôtel de Ville. De tels comportements sont très onéreux pour vous tous. Consequences will be seen on future tax bills.

Des postes seront à combler au Comité Consultatif d'Urbanisme, lesquels devront être comblés le mois prochain. If you desire to take an active part into your community, please contact the Municipal inspector, who will provide you with the necessary details to apply.

Tout comme nous, vous avez été en mesure de constater les effets des changements climatiques sur notre territoire et de manière accélérée, en particulier depuis l'hiver dernier. Additional repairs are being made on our roads network. In particular, currently work on Maintain, Summit, Lakeview, Mizener and soon to begin, Foster Road, totalling some \$1.4MM, are putting a lot of pressure on municipal finances, despite confirmed Government subsidies. Pour l'an prochain, nous devons en outre considérer des travaux majeurs sur le chemin Paramount, lequel fût quasi détruit le printemps dernier. Le prochain exercice budgétaire n'en sera que plus difficile.

Jacques Drolet

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 7 octobre 2019 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier
Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. CORRESPONDANCE**
- 6. URBANISME**
 - 6.1. Rapports de l'inspecteur – Permis et certificats
 - 6.2. CPTAQ – Sablière Roch Vallières – 91, Bolton-Pass
 - 6.3. Demande de dérogation mineure 2019-08-0009 – 29, chemin Summit
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1. Approbation des comptes et transferts
 - 7.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 7.3. Ressources humaines
 - 7.3.1. Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Formation
 - 7.4. Règlement numéro 362-2019 relatif au traitement des élus municipaux – Adoption
- 8. VOIRIE**
 - 8.1. Déneigement des rues privées des Appalaches – Gauvin – Laporte et Crow Hill (partie)
 - 8.2. Projet de règlement interdisant la circulation de certains camions durant la période de dégel
- 9. ENVIRONNEMENT**
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1. Semaine de prévention des incendies du 6 au 12 octobre 2019
 - 10.2. Sécurité civile – Système d'alerte et de communication de masse – Contrat – Autorisation
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
- 13. VARIA**
- 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

213-1019
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19 h 30.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

214-1019
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert et en ajoutant les points suivants :

- 8,3 Remplacement d'un ponceau et drainage chemin Brill – Contrat
- 8,4 Remplacement d'un ponceau et nettoyage de fossés – Chemins Paramount et du Vallon – Contrat
- 8,5 Rechargement préventif avant dégel – Autorisation

Adoptée à l'unanimité

215-1019
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

216-1019
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'approuver les procès-verbaux des 7 et 30 septembre 2019 avec les modifications suivantes :

- dans le procès-verbal du 7 septembre :
 - en enlevant « Dr. » dans la résolution 194-0919 en anglais ;
 - en remplaçant « Mill » par Moulin dans la résolution 202-0919 en anglais.
- dans le procès-verbal du 30 septembre :
 - en corrigeant 9 h 30 par 7 h 30 à la résolution 205-0919 en anglais ;
 - en enlevant les mots « deuxième » et « second » en français et en anglais dans le numéro 211-0919.

Adoptée à l'unanimité

217-1019
CORRESPONDANCE

Aucun document à ajouter.

218-1019
URBANISME
RAPPORT DE L'INSPECTEUR – PERMIS ET CERTIFICATS

Monsieur Michael Ferland présente le rapport de l'inspecteur.

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

219-1019
URBANISME
CPTAQ – SABLIERE ROCH VALLIÈRES – 91, BOLTON PASS

Monsieur Michael Ferland, responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal présente la demande.

219-1019
URBANISME
CPTAQ – SABLIERE ROCH VALLIÈRES – 91, BOLTON PASS

ATTENDU que la Municipalité de Bolton-Ouest a adopté la résolution numéro 036-0318 confirmant que le renouvellement de l'exploitation de la sablière était conforme à sa réglementation ;

ATTENDU que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a notifié au demandeur, par une lettre datée du 29 avril 2019, que des travaux de remblai figurent au dossier concernant la remise en état du site, soit à la fin de la période d'exploitation ;

ATTENDU que ces travaux permettront la remise en état pour pratiquer l'agriculture ;

ATTENDU que ces travaux de remblai doivent être inclus dans la demande de renouvellement ;

ATTENDU que la Municipalité de Bolton-Ouest doit confirmer la conformité de ces travaux à sa réglementation ;

Il est proposé par le conseiller Gilles Asselin, appuyé par le conseiller Loren Allen et résolu de confirmer :

- que les travaux de remblai prévu pour la remise en état du site, à la fin de la période d'exploitation, ne contreviennent pas à la réglementation municipale ;
- que ces travaux sont également encadrés par le *Règlement sur les carrières et sablières* (Q-2. r. 7,1) ;
- que ces travaux permettront de nouveau, au terme de l'exploitation, une pratique agricole de l'endroit.

Adoptée à l'unanimité

220-1019
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-08-0009 – 29, CHEMIN SUMMIT

Le maire et monsieur Michael Ferland, responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal présentent la demande.

Nature et effets de la demande #2019-08-0009 :

Autoriser l'installation d'une piscine creusée en cour avant. La norme actuelle interdit les constructions accessoires en cour avant, tel que stipulé par l'article 6.1.1.1, al. 1, paragraphe 1, du Règlement sur le zonage numéro 264-2008.

Identification du site concerné :

L'emplacement visé par la présente demande est situé au 29, chemin Summit, à Bolton-Ouest, sur le lot numéro 5 193 159 du cadastre du Québec (matricule : 9012-89-6337).

La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

220-1019
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-08-0009 – 29, CHEMIN
SUMMIT

ATTENDU qu'en vertu des articles 145.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété et la demande a été effectuée de bonne foi ;

ATTENDU que la réglementation actuelle a pour effet de causer un préjudice sérieux aux demandeurs ;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal, par sa résolution numéro 0919-010, d'approuver la présente demande ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2019-08-0009 et de permettre l'implantation d'une piscine en cour avant au bénéfice du lot 5 193 159 du Cadastre du Québec (matricule 9012-89-6337). La norme actuelle stipule, en vertu de l'article 6.1.1.1 al.1 par. 1) du Règlement sur le zonage numéro 264-2008, que les constructions accessoires à l'usage résidentiel doivent être autorisées dans les cours latérales et arrières uniquement.

Adoptée à l'unanimité

221-1019
ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'approuver la liste des comptes et transferts en date du 7 octobre 2019 au montant de 244 343,29 \$, et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

222-1019
ADMINISTRATION
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

223-1019
ADMINISTRATION
RESSOURCES HUMAINES
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
ADJOINTE – FORMATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'autoriser la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à suivre les formations suivantes :
 - o La loi concernant les droits sur les mutations immobilières : transferts particuliers et exonérations ;
 - o Comptabilité et finances municipales 102 : maîtriser les transactions particulières

- de financer ces dépenses à même le fonds général de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

224-1019
ADMINISTRATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2019 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS
MUNICIPAUX – ADOPTION

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne l'objet de ce règlement, les changements soumis, le montant de la dépense, son mode de financement, de paiement.

L'objet de ce règlement est d'établir la rémunération des élus municipaux. Il remplace le Règlement numéro 347-2018 portant sur le même sujet. Le règlement est le même que celui présenté en projet.

- *Il fixe la rémunération annuelle à 12 000 \$ pour le maire et à 4 000 \$ pour chaque conseiller ;*
- *La rémunération annuelle actuelle en 2019 est de 8 415 \$ pour le maire et de 2 805 \$ pour chaque conseiller ; de plus, et conformément à ce que prescrit la Loi, une allocation de dépense représentant 50 % de la rémunération ainsi établie est versée à chaque membre du conseil.*

Poste	Allocation actuelle	Allocation proposée
Maire	4 207,50 \$	6 000 \$
Conseiller	1 402,50 \$	2 000 \$

- *Maintient que le maire reçoive une allocation fixe mensuelle de 30 \$ pour compenser l'utilisation de son téléphone cellulaire dans le cadre de ses fonctions ;*
- *Le Règlement numéro 362-2019 aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 ;*
- *Le Règlement ne prévoit aucune indexation automatique ni aucune rémunération additionnelle.*
- *Ces montants seront versés mensuellement à même le fonds général de la municipalité.*

ATTENDU que les formalités requises ont été respectées.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu :

- d'adopter le Règlement numéro 362-2019 relatif au traitement des élus municipaux ;
- que, conformément à l'article 3 établissant les modalités de versements, la rémunération des membres du conseil soit versée mensuellement.

Des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité (incluant le vote favorable du maire)

**RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2019 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS
MUNICIPAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La rémunération annuelle des élus est établie comme suit :

Maire	12 000 \$
Conseiller	4 000 \$

ARTICLE 2

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (R.L.R.Q. c. T-11 001), une allocation de dépense correspondant à la moitié de cette rémunération est versée. Cette allocation est établie comme suit :

Maire	6 000 \$
Conseiller	2 000 \$

ARTICLE 3

Le conseil établit par résolution les modalités de versement de ces sommes.

ARTICLE 4

Si un membre du conseil occupe son poste une partie de l'année seulement, sa rémunération est alors établie en proportion du nombre de mois où il a occupé ce poste, et l'allocation de dépense est établie en conséquence. Une partie de mois compte pour un mois complet.

De même, si une personne déjà membre du conseil change de poste en cours d'année, sa rémunération est ajustée en proportion du nombre de jours passé à l'un et l'autre poste, et l'allocation de dépense est établie en conséquence.

ARTICLE 5

Le Maire reçoit une allocation fixe mensuelle de 30 \$ pour compenser l'utilisation de son téléphone cellulaire dans le cadre de ses fonctions.

ARTICLE 6

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2019 et remplace le règlement 347-2018 portant sur le même sujet.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À BOLTON-OUEST, CE _____ 2019

MAIRE

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

225-1019
VOIRIE
DÉNEIGEMENT DES RUES PRIVÉES DES APPALACHES – GAUVIN
LAPORTE ET CROW HILL (PARTIE)

Attendu la demande de municipalisation et prise en charge de l'entretien des rues du secteur des Appalaches ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- d'autoriser le directeur général à facturer à chacun des propriétaires du secteur des rues des Appalaches, Gauvin, Laporte et Crow Hill, les frais de déneigement de ces rues pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020 ;
- d'informer les résidents concernés qu'une recommandation d'un ingénieur concernant les étapes préalables à la municipalisation des chemins leur sera présentée au cours des prochaines semaines.

Adoptée à l'unanimité

226-1019
VOIRIE
PROJET DE RÈGLEMENT INTERDISANT LA CIRCULATION DE
CERTAINS CAMIONS DURANT LA PÉRIODE DE DÉGEL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu :

- de diffuser l'intention du conseil d'interdire la circulation des camions effectuant du transport en vrac ou de la livraison de matériaux de construction non essentielle (ex. : Construction neuve, rénovation, transit) durant la période de dégel afin de préserver l'état des chemins municipaux ;
- de demander au directeur général de préparer un projet de règlement à cet effet pour la séance du conseil de novembre.

Adoptée à l'unanimité

227-1019
VOIRIE
REMPLACEMENT D'UN PONCEAU ET DRAINAGE CHEMIN BRILL –
CONTRAT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu :

- d'accorder un contrat à prix unitaire à l'entreprise Roger Dion et fils 2006 inc. au montant estimé à 8 500 \$ plus taxes pour les travaux de remplacement d'un ponceau transversal et de drainage près du 399, chemin Brill ;
- d'autoriser le directeur général à donner tout contrat de surveillance ou d'implantation dans les limites de son pouvoir de délégation et à donner toute directive et à signer tout document à cet effet ;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxe, à même le fonds général de la Municipalité et/ou le fonds sur les carrières et sablières et/ou le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

228-1019
VOIRIE
REMPLACEMENT D'UN PONCEAU ET NETTOYAGE DES FOSSÉS -
CHEMINS PARAMOUNT ET DU VALLON - CONTRAT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'accorder un contrat à prix unitaire à l'entreprise Roger Dion et fils 2006 inc. au montant estimé à 14 200 \$ plus taxes pour les travaux de remplacement d'un ponceau transversal devant le chemin du Vallon et le nettoyage préventif des fossés sur le chemin Paramount, principalement entre les chemins du Vallon et Glenview ;
- d'autoriser le directeur général à donner tout contrat de surveillance ou d'implantation dans les limites de son pouvoir de délégation et à donner toute directive et à signer tout document à cet effet ;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxe, à même le fonds général de la Municipalité et/ou le fonds sur les carrières et sablières et/ou le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

229-1019
VOIRIE
RECHARGEMENT PRÉVENTIF AVANT DÉGEL – CONTRAT

ATTENDU qu'il est souhaitable d'effectuer des travaux de rechargement préventif avant la prochaine période de dégel tout en optimisant notre contrat de nivelage.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Giles Asselin et résolu :

- d'autoriser le directeur général à octroyer tout contrat pour la fourniture et la compaction, si requise, de pierre concassée de type MG-20, dans les limites de son pouvoir de délégation ;
- d'autoriser le directeur général à donner tout contrat de surveillance ou d'implantation dans les limites de son pouvoir de délégation et à donner toute directive et à signer tout document à cet effet ;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxe, à même le fonds général de la Municipalité et/ou le fonds sur les carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

230-1019
SÉCURITÉ PUBLIQUE
SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES DU 6 AU 12 OCTOBRE
2019

ATTENDU QUE l'avertisseur de fumée constitue le meilleur moyen de sauver des vies ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu :

- de proclamer la semaine du 6 au 12 octobre 2019 « Semaine de prévention des incendies » ;

- d'inviter les citoyens à vérifier régulièrement le fonctionnement de leur avertisseur, qu'il soit à pile ou électrique et à profiter du changement d'heure pour remplacer périodiquement sa pile ou à utiliser, si possible, une pile longue durée comme une pile au lithium ;
- d'inviter les citoyens à consulter le site internet du ministère de la Sécurité publique pour en apprendre plus sur la prévention des incendies.

Adoptée à l'unanimité

231-1019
SÉCURITÉ PUBLIQUE
SÉCURITÉ CIVILE – SYSTÈME D'ALERTE ET DE COMMUNICATION
DE MASSE - CONTRAT - AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu :

- d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer un contrat d'une durée maximale de 5 ans avec le Centre d'information et de traitement des appels municipaux « CITAM » afin d'offrir à la population un système d'alerte et de communication tel que requis par la réglementation applicable ;
- de financer cette dépense à même la subvention obtenue de l'agence 9-1-1 et le fonds général de la municipalité (budget courant)

Adoptée à l'unanimité

232-1019
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun dossier.

233-1019
LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

234-1019
VARIA

Aucun dossier.

235-1019
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

236-1019
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu unanimement de lever l'assemblée.

Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire